

Procédure d'intervention

Échouage de cétacé



Réseau National Echouages

Le **Réseau National d'Échouages** (RNE) mis en place en 1972 est le principal outil de suivi des échouages de mammifères marins en France. En qualité d'espèces protégées et pour éviter les trafics commerciaux de ces animaux, les **mammifères marins échoués (morts ou vivants) doivent être pris en charge par des opérateurs assermentés** par le ministère de l'Environnement.

Le suivi des échouages, coordonné au niveau national par l'observatoire Pélagis de La Rochelle (et sur la façade méditerranéenne par le Groupe d'Étude des Cétacés de Méditerranée) permet d'alimenter en données les études scientifiques sur ces animaux.

Dans le cadre de l'observation d'un cétacé (dauphin ou baleine) échoué mort ou vivant, agissez dans le calme en suivant la procédure suivante :

- 1) **Ne touchez pas l'animal** pour des raisons de sécurité (morsures, coups si l'animal est vivant) et sanitaires (transmissions de maladies). Dans le cas où l'animal est vivant, ne pas tentez de le renflouer avant l'arrivée de l'opérateur assermenté pour ne pas risquer de se blesser ou blesser l'animal.
- 2) **Signalez l'échouage au : 05.46.44.99.10**